

Bilan de la concertation

→ décembre 2010



→ + d'infos : WWW.SCOT-RIVESDURHONE.COM

- La concertation du projet
- Les actions réalisées
- L'évaluation de la concertation

Tout au long de son élaboration, le Scot des Rives du Rhône a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire : les habitants, les associations locales, les collectivités et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Le syndicat mixte porteur du Scot remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et ont apporté leur contribution.

Le présent document propose une synthèse générale de la concertation pour l'élaboration du Scot des Rives du Rhône qui s'est déroulée d'octobre 2003 à octobre 2010.

Il s'attache à montrer la diversité des rencontres proposées avec les différents publics et le souci de leur association cultivé tout au long de l'élaboration du document. Il place la démarche du Scot sous le signe de la pédagogie.

Le bilan de cette concertation a été approuvé en séance du 14 décembre 2010 devant le Conseil Syndical qui en a délibéré.

Sommaire

Introduction page 3

→ **PARTIE I** **La concertation du projet avec le plus grand nombre page 4**

- **Chapitre 1**
Les commissions de travail page 4
- **Chapitre 2**
Impliquer les élus locaux page 6
- **Chapitre 3**
Impliquer tous les partenaires page 8
- **Chapitre 4**
Associer le grand public et informer les habitants page 10

→ **PARTIE II** **Les actions de sensibilisation, d'informations et de communication page 12**

- **Chapitre 1**
Le cycle habitat page 12
- **Chapitre 2**
Les brochures de communication page 14
- **Chapitre 3**
Les expositions page 16
- **Chapitre 4**
Le site Internet et la E-letter page 17
- **Chapitre 5**
Les médias page 18
- **Chapitre 6**
Les collectivités locales, de précieux relais page 20
- **Chapitre 7**
Les autres supports de communication du Scot... page 21

→ **PARTIE III** **Evaluation de la concertation page 22**

- **Chapitre 1**
Synthèse des actions réalisées page 22
- **Chapitre 2**
Avancées et limites de la concertation page 23
- **Chapitre 3**
Le souhait d'aller plus loin page 24

Introduction

→ Un guide pour tous pour un projet de territoire

Le Scot s'intéresse à une échelle de réflexion qui temporellement et spatialement peut se distancier de la réalité des populations. Toute l'importance de la concertation est de rapprocher les élus locaux, les partenaires et en particulier les habitants de cette approche globale et stratégique du Scot.

Le parti pris du Syndicat Mixte des Rives du Rhône était d'inviter la « maîtrise d'usage » du territoire à participer à la construction de son futur cadre de vie pour les vingt à trente prochaines années.

A l'amont, le syndicat mixte s'est attaché à expliquer le rôle du Scot dans la vie quotidienne, en ce qu'il définit une politique d'aménagement et d'urbanisme qui met en cohérence l'ensemble des politiques du territoire, en matière d'habitat, d'environnement, d'économie ou de déplacements.

L'autre volet de cette concertation est celui qui associe tous les partenaires du syndicat mixte qui ont participé activement à élaborer le Scot.

C'est le défi de construire ensemble un projet partagé qui sera adopté sur le territoire.

C'est aussi l'enjeu de mettre en cohérence les politiques publiques que la Loi SRU a mis au cœur de ce document d'urbanisme.



→ Le cadre juridique

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un Scot. Elle est inscrite dans la loi SRU qui en fixe le cadre législatif.

La loi SRU a souhaité marquer une véritable évolution entre les Scot et les anciens Schémas Directeurs, afin qu'ils répondent davantage aux enjeux de société actuels, dans une perspective de développement durable.

Elle a rendu obligatoire la concertation lors de l'élaboration d'un Scot (article L.300-2 du code de l'urbanisme) afin de rendre plus claires et plus démocratiques les politiques d'urbanisme, selon les principes de « démocratie et décentralisation ».

La concertation au sens du code de l'urbanisme consiste à l'établissement d'un débat préalable au projet définitif avec les citoyens et d'une enquête publique.

Par ailleurs, les objectifs et les modalités de la concertation du Scot des Rives du Rhône ont été définis par la délibération du 9 octobre 2003 qui prévoit :

- 1 La mise à disposition du public d'un dossier qui lui permette de s'informer du déroulement de la procédure, avec un registre d'observations (dossier actualisé et consultable pendant toute la durée de l'élaboration du projet au siège du SMRR et des 5 intercommunalités)
- 2 L'organisation de 2 séries de réunions publiques dans chaque intercommunalité :
 - une première série en fin de diagnostic (présentation du diagnostic et des enjeux)
 - une 2^{ème} série avant l'arrêt du projet (orientations du Padd et du Dog).

Les comptes-rendus de ces réunions devront être joints au dossier d'information pour le public.

- 3 La diffusion d'une plaquette d'information sur la révision du Scot, une fois les grandes orientations esquissées (présentation du diagnostic, des enjeux et des objectifs), à déposer dans chaque mairie ainsi qu'au siège de chacune des intercommunalités.

PARTIE I

La concertation du projet avec le plus grand nombre

CHAPITRE 1

Les commissions de travail

Des commissions de travail à la fois thématiques et territoriales ont été organisées à chaque étape de l'élaboration du projet de Scot.

Les techniciens référents du Scot et les élus concernés ont largement participé à la réflexion de chaque phase du Scot, notamment lors des 23 réunions organisées de mai 2005 à décembre 2009.

→ Phase diagnostic

Une première série de quatre commissions de travail a réuni les délégués du Scot, les personnes publiques associées et les autres partenaires.

Elle s'est tenue les 12 et 13 mai 2005, puis les 8 et 10 novembre 2005 pour la finalisation du diagnostic.

Les quatre thématiques retenues pour ces ateliers étaient :

- Agriculture Paysage Environnement,
- Mobilités des Hommes et des Marchandises
- Population Habitat Urbanisation
- Développement des activités et emplois

→ Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Six réunions techniques et politiques ont ponctué l'élaboration du Padd. Elles ont permis d'associer et de présenter aux différents partenaires les grandes orientations du Scot :

- 20 juin 2006 : atelier de travail sur le Padd à S^e Colombe, en présence des élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et des personnes publiques associées et consultées.
- 27 février 2007 : réunion inter-services de l'Etat
- 2 mars 2007 : présentation des orientations du Padd à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'aux services coordonnateurs de l'Etat
- 5 mars 2007 : présentation des orientations du Padd à Monsieur le Député-maire de Vienne
- 21 mars 2007 : présentation du Padd aux cinq CCI
- 10 mai 2007 : débat sur les orientations du Padd avec les services de l'Etat

→ Élaboration du Document d'Orientations Générales

L'élaboration du Dog s'est également appuyée sur une série de commissions thématiques et territoriales associant techniciens et élus, entre le mois de juin et le mois d'octobre 2007

- 14 juin 2007 :
commission infrastructures/transport
- 22 juin 2007 :
commission économie
- 26 juin 2007 :
commission habitat/population Acte I
- 26 juin 2007 :
commission ressource en eau
- 4 juillet 2007 :
commission Grand Sud Acte I
- 11 septembre 2007 :
commission agriculture
- 4 octobre 2007 :
commission Grand Sud Acte II
- 4 octobre 2007 :
commission habitat/population Acte II

→ Des comités de territoire pour une concertation approfondie avec le milieu agricole

Cinq comités de territoire ont été organisés fin 2006, réunissant différents acteurs des collectivités, de l'Etat et du monde agricole, afin de travailler sur les orientations du Scot en matière d'agriculture et de forêt.

Ces groupes de travail devaient permettre d'aboutir à des orientations qui soient le plus en adéquation possible avec les attentes de la profession, mais aussi avec les exigences d'un développement durable du territoire.

- 21 septembre 2006 :
Comité de territoire Plateau du Pilat
- 22 septembre 2006 :
Comité de territoire Drôme/Ardèche
- 27 septembre 2006 :
Comité de territoire 4 Vallées
- 10 octobre 2006 :
Comité de territoire Roussillonnais
- 12 octobre 2006 :
Comité de territoire des Coteaux du Rhône

Par ailleurs, deux rencontres ont eu lieu entre le SMRR et le Comité Territorial de l'Isère Rhodanienne :

- Le 7 octobre 2008 pour une présentation du Scot
- Le 15 juin 2009, rencontre entre les vice-présidents du SMRR et plusieurs membres du Comité Territorial de l'Isère Rhodanienne, afin d'échanger sur le volet agriculture et environnement du Dog



© SMRR

Les commissions de travail des 8 et 10 novembre 2010 en phase diagnostic du Scot



© SMRR



CHAPITRE 2

Impliquer les élus locaux

Le projet de Scot a été présenté et discuté à de nombreuses reprises lors de conseils communautaires, voire de conseils municipaux pour les communes qui en ont fait la demande.

→ Phase diagnostic

Des réunions de présentation du diagnostic aux élus communautaires ont eu lieu à la demande des communautés de communes de la région de Condrieu et de Rhône Valloire respectivement les 10 et 11 janvier 2006.

→ Phase Padd

Les orientations générales du Padd ont également été présentées aux quatre intercommunalités qui en ont fait la demande :

- Le 26 mars 2007 à la communauté de communes du Pilat Rhodanien
- Le 11 avril 2007 à la communauté de communes du Pays Roussillonnais
- Le 18 avril 2007 à la communauté de communes Rhône Valloire
- Le 25 avril 2007 à la communauté de communes de la Région de Condrieu

Une réunion d'information sur le Scot à destination des secrétaires de mairie a eu lieu le 8 novembre 2007.



→ Phase Dog

Les différentes versions du projet de Dog ont été présentées à quinze reprises :

En conseil communautaire

- Le 11 décembre 2008 et le 2 décembre 2009, dans le cadre de la commission urbanisme (élargie aux maires) de la communauté de communes du Pilat Rhodanien
- Le 17 décembre 2008, le 20 mai 2009 et le 3 mars 2010, en conseil communautaire de la communauté de communes de Rhône Valloire
- Le 29 avril 2009 et le 25 novembre 2009, en conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Roussillonnais
- Le 30 avril 2009, en conseil communautaire de la communauté de communes de la région de Condrieu
- Le 4 mai 2009 et le 14 décembre 2009, en conseil communautaire de la communauté de communes du Pilat Rhodanien
- Le 14 mai 2009, en conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays Viennois

Le Dog a également été présenté aux élus du Parc Naturel Régional du Pilat, en conseil syndical, le 13 mai 2009

Dans les communes

- A l'occasion de réunions publiques sur le PLU : Agnin en 2006, Anneyron en 2010,
- Devant les conseils municipaux, réunissant à l'occasion plusieurs communes : Anjou, Ville sous-Anjou, Sonnay, Agnin en 2009 ; Chonas l'Amballan et Reventin Vaugris en 2009 ; Echallas, Trèves et Les Haies en 2010,
- Sous forme de rendez-vous individuels avec les maires et quelques adjoints : Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe.

Lors de formations

La communauté de communes de Rhône Valloire a aussi sollicité le Syndicat Mixte lors d'un cycle de formation qu'elle organisait à l'automne 2008. Le Syndicat Mixte est alors intervenu à deux reprises sur le contenu et les rapports de prise en compte entre Scot et DTA le 18 septembre 2008 et entre PLU, PLH et Scot le 23 octobre 2008.

Cette implication a également été recherchée dans des formes plus ludiques comme sur le thème spécifique de l'habitat. (Se référer à la partie 2, chapitre 1 sur le cycle habitat).

CHAPITRE 3

Impliquer tous les partenaires

→ La mise en place d'un comité technique

Le Syndicat mixte des rives du Rhône a mis en place un comité technique, destiné à suivre les avancées du Scot. Il réunit les directeurs généraux des services ou responsables de l'aménagement des cinq intercommunalités, le Parc Naturel

Régional du Pilat, l'Etat, le SMIRCLAID et les deux CDPR. Le comité technique s'est réuni une à deux fois par an au cours de l'élaboration du Scot, d'avril 2004 à juillet 2010.

→ Présentations aux personnes publiques associées, consultées et à l'Etat

Le Bureau Syndical du Syndicat Mixte a rencontré à trois reprises le sous-préfet de Vienne, référent du Scot :

- Le 10 septembre 2007, une rencontre entre le Président du SMRR et le nouveau Sous-Préfet a été organisée afin de présenter à ce dernier l'état d'avancement du Scot, ainsi que ses principaux enjeux
- Le 23 octobre 2008
- Le 10 septembre 2010, le Bureau Syndical a à nouveau rencontré le Sous-préfet de Vienne afin de présenter la dernière version du Dog de juin 2010.

Le projet a également été présenté aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées (PPA) et aux personnes publiques consultées (PPC) :

- 22 janvier 2008 : présentation du projet aux services de la Région Rhône Alpes
- 28 avril 2009 : une réunion inter-services de l'Etat et une réunion PPA sur le Dog (version mars 2009)
- 14 décembre 2009 : une nouvelle réunion inter-services de l'Etat et une nouvelle réunion PPA (Dog version novembre 2009). Il est à noter une forte présence des chambres d'agriculture lors de cette présentation, en dehors desquelles ne sont venus que l'association environnementale Gère-Vivante, le Conseil général de la Drôme, le CAUE de la Drôme et la communauté de communes Rhône Valloire. Au total, quinze personnes publiques associées et consultées composaient l'assistance.
- Le 22 octobre 2010, près de 300 personnes publiques associées et consultées ont été invitées à une réunion de concertation avant arrêt pendant laquelle M. le Président, Patrick GAGNAIRE, a présenté la dernière version du projet de Scot. Vingt-quatre de ces personnes publiques invitées étaient présentes.

En dehors du Schéma directeur du Bassin d'Annonay, de la commune de St-Désirat et du Scot de l'agglomération lyonnaise, aucune collectivité locale ni EPCI limitrophes n'étaient présents. De même, une seule collectivité locale adhérente au Scot des Rives du Rhône s'est déplacée.

Les remarques des personnes publiques associées et consultées ont été recueillies et ont fait l'objet d'un examen par les élus du bureau du Scot.



© SMRR

Impliquer les partenaires à chaque étape de l'élaboration du Scot

A ce souci constant d'impliquer largement les acteurs autour du projet de Scot, les personnes publiques associées et consultées ont positivement répondu.

En effet, les deux années de consultation sur le Dog ont donné naissance à quatre versions successives du document : 235 remarques ont été émises par 31 membres et partenaires sur la version de mars 2009.

Elles ont donné lieu à la version de novembre 2009 qui a reçu 29 remarques émises par 9 membres et partenaires, elle-même revue successivement en juin et en octobre 2010.

Ces remarques et avis ont été recueillis par courrier postal, électronique et lors de réunions spécifiques pour les personnes publiques associées, consultées et l'Etat (se référer au paragraphe ci-dessus « Présentations aux personnes publiques associées, consultées et à l'Etat »).

→ Le partenariat avec le Conseil Local de Développement du Syndicat Mixte Rhône Pluriel

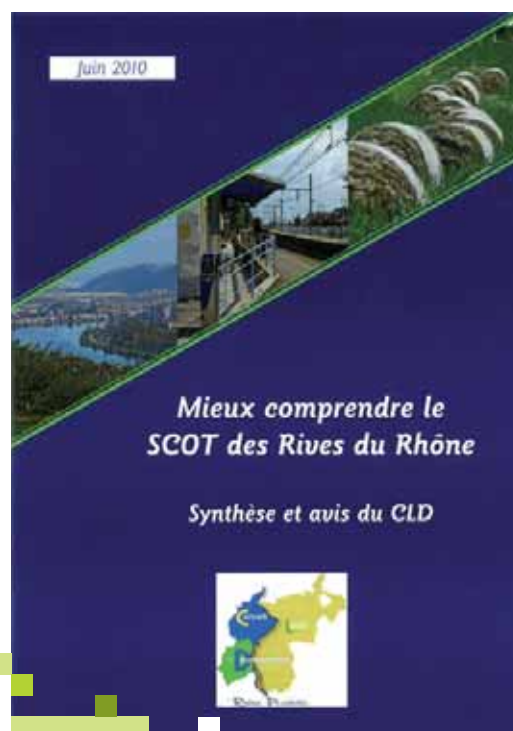
Le Syndicat Mixte s'est rapproché du Conseil Local de Développement Rhône Pluriel, afin de bénéficier du regard extérieur de ses membres sur les dispositions du Scot.

Une première présentation des orientations du Scot a été réalisée par les techniciens du SMRR le 7 février 2008 devant les membres du Bureau du Conseil Local de Développement Rhône Pluriel.

Les vice-présidents du SMRR et les membres du CLD se sont également rencontrés le 14 septembre 2009 pour échanger sur les modalités de consultation du Conseil Local de Développement. Celui-ci a accepté d'apporter son regard critique sur les prescriptions et recommandations du Dog du Scot.

Le Conseil Local de Développement a rendu ses conclusions le Jeudi 20 mai 2010.

A l'occasion de cette consultation, un document a été publié à cinq cents exemplaires. Il fait état de la lecture du Scot par le CLD, des questions qu'il a fait émerger et des réponses apportées par les élus du Scot.



→ Avec les autres partenaires

L'équipe technique du Scot a rencontré le Directeur et le Président de l'association Gère Vivante pour échanger sur les enjeux environnementaux du territoire.

Le Scot a également été présenté à deux reprises, en 2009 et en 2010 aux élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère.



CHAPITRE 4

Associer le grand public et informer les habitants

➔ Les réunions publiques de concertation du diagnostic

Conformément à la délibération du 9 octobre 2003, une première série de réunions publiques a été organisée entre les mois d'avril et mai 2006 pour présenter à l'ensemble des personnes intéressées le diagnostic réalisé et les enjeux identifiés dans le cadre de la première phase d'élaboration du Scot.

Ces réunions publiques ont été organisées dans les 5 intercommunalités membres, rassemblant plus de 220 personnes dont au moins une cinquantaine d'habitants :

- Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Le 11 avril 2006 à Pélussin (environ 60 participants)
- Communauté de communes du Pays Roussillonnais
Le 18 avril 2006 à Saint Maurice L'exil (environ 50 participants)
- Communauté de communes de la région de Condrieu
Le 20 avril 2006 à Condrieu (environ 25 participants)
- Communauté d'agglomération du Pays Viennois (+ Sainte Colombe)
Le 10 mai 2006 à Vienne (environ 25 participants)
- Communauté de commune Rhône Valloire
Le 30 mai 2006 à Anneyron (environ 60 participants)

Le bilan de ces réunions publiques a été réalisé et publié dans la plaquette d'information « Diagnostic exposition itinérante 2006 » (se référer au chapitre 2 de la partie 2 : « les brochures de communication »).

Ce bilan fait notamment état du désir des habitants d'une communication renforcée autour du Scot, afin d'augmenter l'information et l'implication des citoyens. Se sont également manifestées des attentes quant aux marges de manœuvre du Scot, concernant en particulier les équilibres à instaurer entre développement urbain, développement économique et préservation de l'agriculture et des paysages. Les relations qu'entretient le Scot avec les autres territoires, les autres Scot ou projets divers avaient été questionnées. Enfin, avait émergé l'ambition partagée de voir se développer des modes de transport alternatifs à la route (REAL, projet Transrhône, transport à la demande...)



Dauphiné Libéré, 14 avril 2006

➔ Les réunions publiques de concertation de la phase projet (Dog et consultation avant arrêt)

Conformément à la délibération du 9 octobre 2003, une deuxième série de réunions publiques a été organisée des mois de septembre à octobre 2010. Les élus ont présenté à cette occasion, à l'ensemble des personnes intéressées, le projet de Scot tel que défini avant l'arrêt.

Ces réunions publiques ont été organisées dans les 5 intercommunalités membres :

- Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Le 21 septembre 2010 à Pélussin (environ 90 participants)
- Communauté de communes de la région de Condrieu
Le 23 septembre 2010 à Ampuis (environ 55 participants)
- Communauté de communes du Pays Roussillonnais
Le 28 septembre 2010 à Saint Maurice L'exil (environ 110 participants)
- Communauté de commune Rhône Valloire
Le 5 octobre 2010 à Anneyron (environ 120 participants)
- Communauté d'agglomération du Pays Viennois (+ Sainte Colombe)
Le 8 octobre 2010 à Vienne (environ 130 participants)

Au total, plus de 500 personnes, dont une centaine d'habitants, ont participé à cette deuxième série de réunions publiques, qui a rencontré une large participation.

Les habitants ont globalement fait part d'une grande curiosité et de beaucoup d'intérêt face aux grands projets d'aménagement présentés.

LES PRINCIPALES REMARQUES, DEMANDES ET AVIS ISSUS DES RENCONTRES AVEC LA POPULATION DES RIVES DU RHÔNE PAR THÈME

OBJECTIFS DE CROISSANCE	Expliquer les objectifs de croissance démographique (40 000 nouveaux habitants à horizon 2030)
HABITAT	Justifier les objectifs de densité affichés par le Scot
	Assurer du maintien du dynamisme économique et des services, dans les secteurs péri-urbains, au regard de la baisse du rythme de construction prévue par le Scot
	Préserver la qualité de vie pour les constructions nouvelles dans la vallée (cohabitation avec les activités industrielles et les infrastructures)
AGRICULTURE	Arbitrer quant aux concurrences entre les vocations résidentielle, industrielle et agricole des meilleures terres, localisées dans la vallée, sur des terrains plats, de bonne valeur agronomique
ÉCONOMIE	Mailler le territoire de façon équilibrée et équitable entre la vallée et le plateau, entre le commerce de proximité et les grands centres commerciaux, entre les grandes zones industrielles et les activités plus locales
MOBILITÉS	Répondre aux inquiétudes quant aux grands projets d'intérêt nationaux (CFAL et COL), régionaux et locaux (déviation de Roussillon, de Vienne, le Pont d'Andance)

PARTIE 2

Les actions de sensibilisation, d'information et de communication

CHAPITRE 1

Le cycle habitat

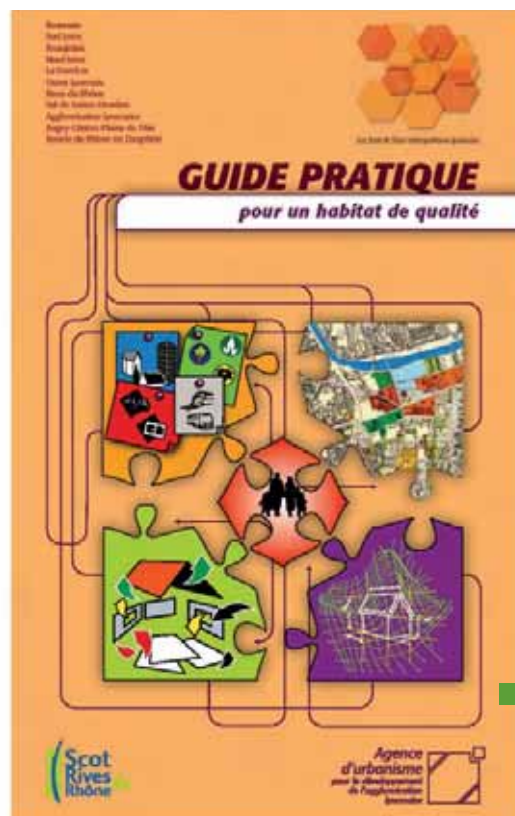
Le Syndicat Mixte a placé l'année 2007 sous le signe d'un « nouvel art d'habiter dans les rives du Rhône ». Il a organisé un cycle de conférences conjugué à des ateliers et des visites de terrain. Cette opération était à destination des élus, portant essentiellement sur le thème de l'habitat intermédiaire.

→ Un cycle d'animations pour sensibiliser les élus aux enjeux « habitat » du Scot

Ce cycle d'animation d'une année, organisé en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Lyon, a connu plusieurs temps forts qui ont largement mobilisé les élus du territoire :

- Conférence introductive le 17 avril 2007 au Sémaphore de Roussillon (120 participants environ)
- Journée de visites d'opérations d'habitat dans l'Ain le 12 octobre 2007, dans les communes de Farges et de Treffort-Cuisiat
- Trois ateliers de formation à destination des élus du territoire le 27 novembre, le 4 décembre et le 11 décembre 2007 à Ampuis

Cette année d'animation a été prolongée et valorisée par l'édition du « Guide pratique pour un habitat de qualité », accompagné d'un film. Cet ouvrage, réalisé avec l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre de l'Inter-Scot, tient lieu de manuel de référence. Il a été diffusé fin 2009, à l'ensemble des communes.



Publication du Guide pratique pour un habitat de qualité en 2009

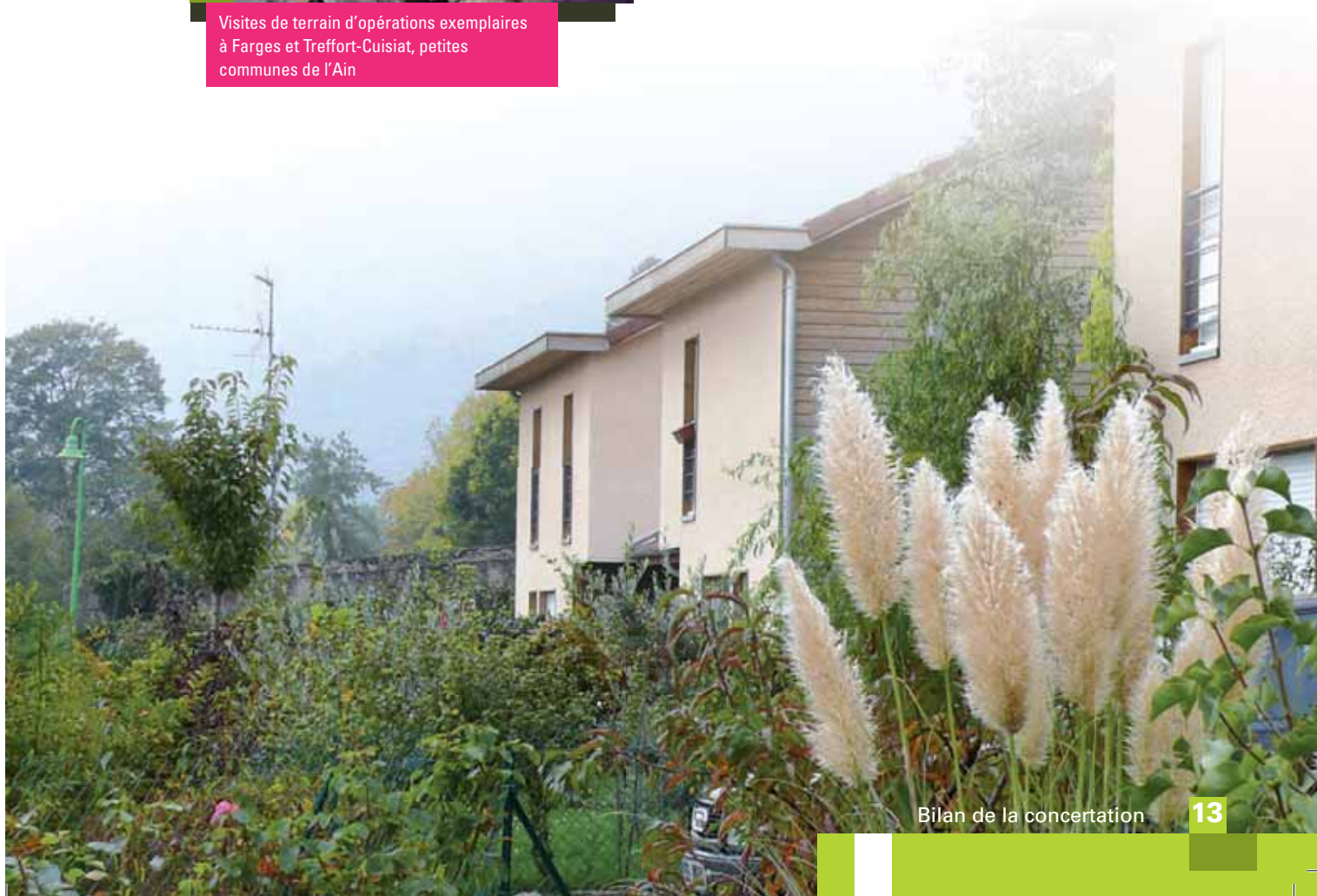
→ Les temps forts du cycle habitat intermédiaire



Visites de terrain d'opérations exemplaires à Farges et Treffort-Cuisiat, petites communes de l'Ain



Conférence sur l'habitat intermédiaire suivie par plus de 120 personnes en 2007





CHAPITRE 2

Les brochures de communication

→ Diagnostic exposition itinérante 2006

A la suite des cinq réunions de concertation organisées en 2006, en clôture de la phase d'élaboration du diagnostic du Scot, le SMRR a édité une brochure de douze pages grand format, proposant un bilan des réunions publiques et une synthèse du contenu des panneaux d'exposition.

Cette brochure format journal faisait donc état de ce qu'est le Scot sur le territoire puis présentait huit de ses thématiques : habitat et population, environnement et paysages, risques naturels et technologiques, activités économiques, agriculture, mobilité et transports. Elle comprenait également un bilan des réunions de concertation de la phase diagnostic.

Ce document a été envoyé à l'ensemble des mairies du territoire.

→ La plaquette « urgence Scot 38 »

Elle a été réalisée par les Syndicats Mixtes de Scot isérois à l'occasion du congrès départemental des maires et adjoints de l'Isère (juin 2008). L'urgence des Scot de l'Isère était de faire connaître ce document aux édiles locaux et de le replacer dans le cadre global de l'action. Soit : mobiliser les Scot pour faire face aux défis de notre développement.

Cette plaquette a été largement diffusée depuis le stand tenu par les Syndicats Mixtes le jour du congrès.



La mobilisation des Syndicats Mixtes porteurs de Scot de l'Isère pour faire connaître ce document d'urbanisme clé

→ Le « Mémo Scot »

Dans le contexte des élections municipales de 2008, le « Mémo-Scot » avait pour ambition d'expliquer la démarche aux élus du territoire, et notamment aux nouvelles équipes municipales. Elle devait leur permettre de mieux appréhender les tenants et aboutissants du Scot des Rives du Rhône, quelques mois après les élections municipales. Cette brochure synthétique répond aux grandes questions : « Qu'est-ce ? Pourquoi ? Où ? Avec qui ? Comment ? », et rappelait le processus d'élaboration engagé depuis 2006.

L'ensemble des 800 élus locaux a été destinataire en décembre 2008 de ce dépliant d'information sur le SMRR et le Scot.

Des brochures supplémentaires ont été envoyées à chaque mairie pour être mises à la disposition du public.

→ Le livret pédagogique du Scot des Rives du Rhône

Ce livret accompagnait l'exposition itinérante de la phase de concertation sur le projet de Scot, qui s'est déroulée des mois de septembre à décembre 2010. Il a également été un support de communication lors des réunions publiques de cette phase de concertation.

La visée résolument didactique du livret s'est incarnée notamment par le discours de personnages mettant en perspective les orientations du Scot dans la vie quotidienne des habitants du territoire. Après une présentation du périmètre et du document Scot, le langage adopté se rapprochait de celui de la bande dessinée.

Il a été mis en distribution lors des réunions publiques et dans les lieux accueillant l'exposition sur le territoire. Il a également été mis à disposition du public dans chacune des quatre-vingt communes et chacune des cinq intercommunalités du Scot.



L'Essor, 17 septembre 2010

La communication du Scot a donc répondu aux objectifs de la délibération du 9 octobre 2003 concernant la publication de plaquettes d'information et a su aller plus loin.

Mieux vivre demain : le SCOT et vous

Livret pédagogique

+ d'infos : WWW.SCOT-RIVESDURHONE.COM

Un guide pour comprendre le SCOT :

- Qu'est-ce que c'est ?
- Comment ça marche ?
- Ses actions en images

Livret pédagogique publié en 2010

→ PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

GRÂCE AU SCOT, J'AI EU LA GARANTIE QUE LES TERRAINS QUE J'EXPLOITE RESTERAIENT AGRICOLES POUR LONGTEMPS ET J'AI PU INVESTIR DANS MON PROJET PROFESSIONNEL D'EXTENSION DE MON EXPLOITATION.

Le SCOT identifie des zones agricoles stratégiques à protéger sur le long terme (espaces au cœur de la production agricole des Rives du Rhône, de bonne valeur agromontée, équipés, indispensables à l'économie agricole du territoire et à l'installation d'agriculteurs.

Aya, agricultrice à Estrablin

→ FACILITER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

JE SUIS CONTENT D'AVOIR TROUVÉ UN LOGEMENT À PROXIMITÉ DE LA GARE, EN PLUS LE BUS PASSE EN BAS DE CHEZ MOI !

Le SCOT incite fortement à un urbanisme de "pôles-gares" sur les agglomérations, qui consiste à construire de nouveaux logements en priorité dans les secteurs les mieux desservis par les transports collectifs.

Jean, employé à Lyon, usager de la gare TER de Péage-de-Roussillon

CHAPITRE 3

Les expositions

→ L'exposition du diagnostic

Lors de chacune des cinq réunions publiques du Scot, organisées à l'occasion de la concertation sur le diagnostic, l'exposition dédiée aux conclusions du diagnostic du territoire était installée.

Dès lors, cette exposition était un lieu d'échange et de discussion qui prolongeait les débats des réunions publiques. Elle a été itinérante du 11 avril au 30 mai 2006 dans chacune des intercommunalités du Scot.

En neuf panneaux elle présentait le Scot, ses grandes thématiques et les prochaines étapes du projet :

- 1 Un Scot, pourquoi et comment ?
- 2 La population, un territoire attractif
- 3 L'habitat, un développement urbain à maîtriser
- 4 L'environnement et les paysages, un patrimoine naturel et paysager à préserver
- 5 Les risques naturels et technologiques, les marges de manœuvre du Scot



L'exposition du diagnostic de 2006, valorisée lors de la conférence sur l'habitat intermédiaire du cycle habitat en 2007

- 6 Les activités économiques, un territoire dynamique
- 7 L'agriculture, quelle place pour une agriculture dynamique ?
- 8 La mobilité et les transports, améliorer les déplacements et anticiper
- 9 La poursuite du travail, Le projet d'aménagement et de développement durable

Elle a été valorisée en faisant l'objet d'une publication intitulée « Diagnostic exposition itinérante 2006 » (se référer au chapitre 2 de la partie 2 : « les brochures de communication »).

→ L'exposition du projet

Elle a parcouru le territoire du 9 septembre au 17 décembre 2010, comptant quatorze étapes, dont l'accompagnement des cinq réunions publiques de concertation autour du projet de Scot du 21 septembre au 7 octobre 2010.

L'exposition a fait l'objet d'une dizaine de réactions recueillies sur les livres d'or laissés à la disposition du public. Elles portaient essentiellement sur la qualité de l'exposition et sur les degrés de participation et d'information demandés, attendus, ou effectifs du Scot.

Elle se composait de douze panneaux : quatre panneaux de présentation du Scot et huit panneaux thématiques.

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1 Assurer le développement durable du territoire (le document Scot) 2 Les Rives du Rhône : un bassin de vie attractif (le territoire) 3 Les enjeux et objectifs 4 Le calendrier 5 et 6 Développement économique, renforcer l'attractivité économique des Rives du Rhône | <ol style="list-style-type: none"> 7 Agriculture, préserver les espaces et les ressources agricoles 8 Développement urbain, limiter l'étalement urbain 9 et 10 Environnement et paysages, préserver les paysages et les espaces naturels 11 Habitat et cadre de vie, favoriser la qualité d'habitat pour tous 12 Mobilités, développer la mobilité et l'accessibilité sur le territoire |
|---|--|

Sur chaque lieu de résidence (dans le hall des mairies ou leurs grands équipements telle la salle de spectacle le Sémaphore de Roussillon), cette exposition était conjuguée à la diffusion du livret pédagogique.

Une exposition virtuelle était également mise en ligne sur le site Internet Calaméo. Elle a été consultée par près de cent cinquante personnes depuis sa mise en ligne le 9 septembre 2010, jusqu'à l'arrêt du Scot le 14 décembre 2010. Elle n'a fait l'objet d'aucun commentaire sur le site.



CHAPITRE 4

Le site Internet et la E-letter

Le SMRR est doté depuis janvier 2007 d'un site Internet consultable à l'adresse suivante : www.scot-rivesdurhone.com.

Le site comprend cinq rubriques principales où sont expliqués le projet de Scot, son état d'avancement, l'organisation du SMRR : « Le syndicat », « Le territoire », « Qu'est-ce qu'un Scot ? », « Le projet », « Agenda ».

La rubrique « Téléchargement » permet de rechercher les comptes-rendus des bureaux et conseils syndicaux mais aussi les études diverses du Scot, ou encore les supports de la concertation.

Une plate-forme intitulée « Exprimez-vous » permet à chaque utilisateur de donner son avis sur le projet ou de répondre à « la question du mois ».

Un espace privé permet au Syndicat Mixte des échanges spécifiques avec les élus ou partenaires du Scot.

Lors du lancement de son site, le Syndicat Mixte a adressé à chaque élu local, ainsi qu'à chacun de ses partenaires un courrier l'informant de sa mise en ligne, ainsi que des objets publicitaires (stylos et portes-clés) sur lesquels apparaissait l'adresse du site. Des stylos ont également été envoyés à chaque mairie pour être mis en banque à la disposition du public.

Par ailleurs, une lettre d'information électronique trimestrielle est disponible en ligne. Envoyée également à plus de 500 inscrits, cette E-letter présente les actualités du Syndicat et les avancées des études.

Une E-letter spéciale concertation a été envoyée à plus de 400 inscrits le 10 septembre 2010.



L'interface du site Internet du Scot

CHAPITRE 5

Les médias

➔ Annonces et comptes-rendus des réunions publiques de 2006

- 11 avril 2006 « Scot des Rives du Rhône : tout le monde est concerné » (Le Réveil du Vivarais)
- 14 avril 2006 « Aménagement du territoire, le diagnostic du Scot des Rives du Rhône - La volonté affirmée d'associer les habitants » (Le Dauphiné Libéré)
- 20 avril 2006 « Pays roussillonnais : le diagnostic du Scot » (Le Dauphiné Libéré)
- 20 avril 2006 « Rives du Rhône, contenir la pression de l'urbanisation » (Le Progrès)
- 21 avril 2006 « Présentation du diagnostic – Schéma de Cohérence territoriale » (Le Réveil du Vivarais)
- 11 mai 2006 : « Rives du Rhône » (Le Dauphiné Libéré)

➔ Annonces presse et radio des réunions publiques de 2010

Une conférence de presse organisée le 17 septembre 2010 pour le lancement de la concertation a garanti une large couverture d'annonce de ces réunions publiques dans la presse et la radio locales :

- 17 septembre 2010 « Freiner l'urbanisation en dehors des bourgs » (Le Progrès)
- 17 septembre 2010 « Le Scot Rives du Rhône exemple de pédagogie » (L'Essor)
- 20 septembre 2010, deux reportages : interviews de Patrick GAGNAIRE, Président du Scot et de Gérard BANCHET, vice président du Scot, passés deux fois chacun entre 6 heures et 12 heures. (France Bleu Isère)
- 20 septembre 2010 « Nous voulons aussi tenir compte des habitants » (Le Dauphiné Libéré)
- 22 septembre 2010 « Une grande enquête pour définir ce que sera la région sur trente ans » (Le Progrès)

➔ Une publicité dans Le Dauphiné Libéré et dans Le Progrès est parue également deux jours avant chaque réunion publique sur le territoire concerné

- 19 septembre 2010 Le Progrès édition de Pélussin
- 21 septembre 2010 Le Progrès d'Ampuis
- 26 septembre 2010 Le Dauphiné Libéré édition de Saint-Maurice l'Exil
- 3 octobre 2010 Le Dauphiné Libéré édition de St-Rambert d'Albon
- 5 octobre 2010 Le Dauphiné Libéré édition de Vienne



Exemple de publicité couleur parue le 3 octobre 2010 dans Le Dauphiné Libéré

➔ **Le compte-rendu de ces réunions publiques a été largement relayé dans la presse locale**

- 23 septembre 2010 « Un schéma pour vivre mieux » (Le Dauphiné Libéré)
- 23 septembre 2010 « Scot : loger quarante mille nouveaux habitants d'ici 2030 » (Le Réveil du Vivarais – Pays Roussillonnais)
- 23 septembre 2010 « Scot : des acteurs du bâtiment très inquiets » (Le Réveil du Vivarais – Pilat)
- 9 octobre 2010 « Scot : Un cap franchi » (Le Dauphiné Libéré)



Le Dauphiné Libéré, 20 septembre 2010

➔ **Le Scot dans la presse locale tout au long de l'élaboration du projet**



Le Réveil, 10 octobre 2008

- 21 mai 2006 : « Scot : la diversité du territoire est notre richesse » (Interview de P. Gagnaire pour Le Dauphiné Libéré)
- 26 janvier 2007 : « Si la population augmente, il faut que les emplois suivent » (Interview de G. Montcharmont pour la Tribune de Vienne)
- 18 mai 2007 : « Le Scot veut préserver une trame verte » (Le progrès)
- 20 mai 2007 : « Miser sur le développement économique » (Le Dauphiné Libéré)
- mai 2007 : « Un plan d'aménagement aux confins de 5 départements » (La Tribune de Vienne et de l'Isère)
- 8 octobre 2008 : « Une visite de territoire » (Le Dauphiné Libéré)
- 10 octobre 2008 : « Ils vont dessiner le territoire pour 20 ans » (Le réveil du Vivarais)
- 21 octobre 2008 : « Le Scot au menu » (Le Dauphiné Libéré)
- 19 décembre 2008 : « Le Schéma de Cohérence territoriale décortiqué » (Le réveil du Vivarais)
- 14 mai 2009 : « Le Scot ce soir au menu » (Le Dauphiné Libéré)
- 25 mai 2009 : « Construire l'avenir » (Le Dauphiné Libéré)
- 28 mai 2009 : « Conseil Rhône Valloire : débats autour du Scot » (Le réveil du Vivarais)
- 11 mars 2010 : « Le Scot Rives du Rhône en phase ultime » (Le réveil du Vivarais)

➔ **La presse parle du Scot des Rives du Rhône et des autres Scot isérois**

- Dans le n°119 de « L'essentiel sur... » édité par le CIFODEL (septembre / octobre 2009)
- Dans le n°2856 de « Terre dauphinoise » (19 novembre 2009)

→ CHAPITRE 6

Les collectivités locales, de précieux relais

→ Les mairies

Elles ont été en 2006 et 2010 sollicitées par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour afficher les annonces des deux cycles de réunions publiques de concertation.

Les municipalités en ont été le principal relais d'information en 2010, que ce soit auprès des habitants comme auprès des élus (30% environ d'entre eux sont venus grâce à leur mairie). Le Scot s'est naturellement saisi de leurs outils de communication propres pour relayer ses actions.

Un article personnalisé en fonction de l'intercommunalité de la mairie et de la date de parution du bulletin municipal a été

envoyé, en anticipation des réunions publiques et de l'exposition de 2010, à toutes les communes ayant accepté de diffuser l'information sur la campagne de concertation du Scot (sept communes sur dix avaient répondu positivement à la sollicitation du Scot). A la connaissance du Scot, dix-huit articles sont parus. Les communes ont également participé par le biais de l'affichage en mairie et dans les principaux lieux publics d'affiches d'annonces des réunions publiques et de l'exposition, personnalisées par intercommunalité. Neuf cents affiches au total ont été distribuées.

→ Les intercommunalités

Les intercommunalités ont participé dans les mêmes termes à la diffusion de la communication du Scot (dans leurs journaux, sur leurs sites Internet, dans le réseau de bus de la Communauté d'agglomération du pays Viennois – 150 affiches dans les bus L'va – et sur leurs panneaux lumineux).

Ces cinq affiches personnalisées par intercommunalité ont été couplées en 2010 à la diffusion dans les gares du territoire d'une affiche générale d'annonce des cinq réunions publiques.



Extrait du journal de la communauté de communes du Pays Roussillonnais dans son numéro du troisième trimestre 2010



CHAPITRE 7

Les autres supports de communication du Scot

En 2006 et 2010, les moyens de communication du Scot, pour inviter la population le plus largement possible à venir participer aux réunions publiques, ont été démultipliés :

- Cinq affiches d'annonce du premier cycle des réunions publiques
- Six affiches d'annonce du deuxième cycle des réunions publiques
- Le carton d'invitation au second cycle de réunions publiques

Il a été diffusé largement par voie postale invitant plus de trois cents partenaires à venir débattre du projet de Scot avant l'arrêt



L'affiche des réunions publiques de la phase de concertation du diagnostic pour la communauté de communes du Pilat Rhodanien



→ Réunions publiques d'information, exposition

→ Toutes les réunions, les expositions, les informations : WWW.SCOT-RIVESDURHONE.COM

■ Une exposition itinérante pour découvrir les projets d'aménagement qui vous concernent

→ DU 27 SEPTEMBRE AU 1 OCTOBRE 2010 DANS LE HALL DES COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS À SAINT MAURICE CÉLIL

→ DU 25 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2010 DANS LE HALL DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON PENDANT LES ANIMATIONS DE TEL LE ASSOCIATION TRAVAIL ET CULTURE

■ Une rencontre avec vos élus pour échanger sur l'avenir de votre territoire, le mardi 28 septembre à 20h00 salle Marcel Noyer à Saint-Maurice-l'Exil



L'affiche des réunions publiques de la phase de concertation du projet pour la communauté de communes du pays roussillonnais



PARTIE III

Evaluation de la concertation

CHAPITRE 1

Synthèse des actions réalisées

La concertation a été organisée tout au long de la démarche d'élaboration du Scot par des actions d'information, d'animation et de communication.

Trois temps forts ont ponctué cette concertation, à chaque phase de la procédure : réunions publiques et expositions lors des phases diagnostic et projet, cycle habitat et débat sur les orientations générales du Padd.

Par ailleurs, près de soixante-dix rencontres spécifiques avec l'Etat, les services de l'Etat, les personnes publiques associées et consultées, les élus et techniciens du territoire ont été organisées lors des quatre années de rédaction du document.

Ces associations, contrat local de développement, partenaires, ont émis des avis sur le Scot qui ont été traités par le Syndicat Mixte (à titre d'exemple, 264 remarques ont été examinées sur le seul Dog).

Actions de concertation	Phase de la procédure	Description
Les commissions de travail	Diagnostic	Quatre commissions thématiques (Agriculture/paysage/environnement ; Mobilités ; population/habitat/urbanisation ; Economie et emploi)
	Padd	Six réunions techniques et politiques
	Dog	Huit commissions thématiques et territoriales (Infrastructure et transport ; économie ; habitat/population ; ressource en eau ; agriculture ; Grand Sud)
	Tout au long du projet	Sept comités territoriaux avec les représentants de la profession agricole
Les réunions en mairie et intercommunalité	Diagnostic	Deux présentations aux élus communautaires
	Padd	Quatre présentations en intercommunalité Une réunion d'information à destination des secrétaires de mairie
	Dog	Quinze présentations en conseil communautaire et en mairie Participation à un cycle de formation de la Communauté de commune Rhône Valloire sur les documents d'urbanisme
L'association des partenaires	Tout au long du projet	Huit réunions du comité technique du Scot
		Huit réunions de présentation à l'Etat (Sous-préfet), aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées et consultées
		Trois rencontres avec le CLD
		Une rencontre avec une association environnementale et deux rencontres avec la CCI du Nord Isère
Les réunions publiques	Diagnostic et Dog	Dix réunions publiques de concertation (deux fois dans chaque intercommunalité) ont eu lieu entre 2006 et 2010, réunissant plus de 750 personnes dont quelque cent vingt habitants au moins
Le cycle « habitat »	Padd	Une conférence introductive a réuni 120 élus et techniciens / Deux visites d'opérations d'habitat sur le terrain / Trois ateliers de formation
Brochures de communication	Diagnostic	Diagnostic exposition itinérante 2006
	Padd	Le Mémo-Scot
	Dog	Le livret pédagogique
	Tout au long du projet	« Urgence Scot 38 »
Les expositions	Diagnostic et Dog	Deux expositions itinérantes ont accompagné les phases de concertation diagnostic et projet. La première exposition a parcouru cinq villes du territoire ; la seconde comptait quatorze étapes sur quatre mois.
Le site Internet	A partir de la phase Padd	Mis en place en janvier 2007, il est mis à jour selon l'actualité du Scot. Entre 2009 et 2010, il était consulté entre 2500 fois et 3700 fois par mois. La page la plus visitée est celle de la rubrique « Téléchargement ».
Les actions en direction des médias	Tout au long du projet	Trente cinq articles et reportages radio ont été réalisés sur le Scot depuis avril 2006
La communication en lien avec les collectivités locales	Tout au long du projet	Leur contribution quantitative est difficile à estimer mais leur impact est important (30% des participants aux réunions publiques de 2010 – élus comme habitants – ont été informés par leur mairie ou leur intercommunalité)
Les autres supports de communication	Diagnostic et Dog	Onze affiches ont été réalisées pour diffuser l'information sur les deux cycles de réunions publiques de 2006 et de 2010. Un carton d'invitation a largement été envoyé aux partenaires du Scot pour le second cycle de réunions publiques.



CHAPITRE 2

Avancées et limites de la concertation

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'est saisi de multiples formes d'association, d'information et de communication autour de son projet pour toucher le plus largement possible les partenaires, élus, acteurs, habitants du territoire.

Les formes mobilisées étaient des plus conventionnelles (réunions, commissions), aux plus diversifiées : **ateliers, conférence, expositions, visites de terrain, réunions publiques**. La concertation a su donc être participative et a rencontré de francs succès depuis les 120 participants à la conférence introductive du cycle habitat en 2007, aux cinq cents élus, habitants et partenaires venus au cycle de réunions publiques de la phase projet en 2010.

Le langage du Syndicat Mixte a également su s'adapter aux différents degrés de connaissance du grand public sur le Scot, dont la forme la plus aboutie est celle du livret pédagogique. Elle a été remarquée et soulignée à de nombreuses reprises, se faisant écho dans la presse (« Le Scot Rives du Rhône exemple de pédagogie », 17 septembre 2010, L'Essor).

Cependant, les habitants ont fait remonter leur besoin d'association au Scot, notamment lors des réunions publiques. **Les moyens d'expression mis à disposition sont peu utilisés**, à l'instar des registres restés vierges dans chaque siège des intercommunalités et à celui du Syndicat Mixte.

La faiblesse de la participation citoyenne sur les Scot s'explique en partie par la difficulté d'appréhender le « grand territoire ».

La plateforme d'expression sur le site Internet existant depuis janvier 2007 semble être accessible, mais n'a été utilisée que sept fois. Sur ces sept messages, un seul était l'expression d'un habitant, les six autres étaient une parole d'élu local.

La concertation envers les habitants semble la plus difficile à mettre en place dans sa justesse : comment mobiliser la curiosité du grand public sur un document d'urbanisme encore trop méconnu, sur une échelle territoriale non identifiée et un horizon temporel de plusieurs dizaines d'années ? Quelles formes et quels lieux permettraient d'impliquer les habitants ?

Le Syndicat Mixte a témoigné de son souci de toucher au plus juste la population, par exemple, en démultipliant les moyens d'information lors du deuxième cycle de réunions publiques : par voie de presse, de la radio, de publicités dans le Dauphiné Libéré et le Progrès deux jours avant chaque réunion publique, de campagne d'affichage, des bulletins municipaux et intercommunaux, du site Internet du Syndicat Mixte et de ceux des collectivités territoriales adhérentes, des invitations, du livret pédagogique dans chaque commune et intercommunalité.

Le Syndicat Mixte a ainsi deux fois plus mobilisé la population que lors du premier cycle où le Syndicat Mixte des Rives du Rhône n'avait utilisé que l'affichage public.



La large participation des habitants lors des réunions publiques organisées en 2010

Le Syndicat Mixte a donc déployé de nombreux efforts pour rendre plus populaire la démarche tout au long de l'élaboration du document. **La participation du public aux rendez-vous du Scot s'est dans ce sens accentuée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.**

Le renforcement des moyens d'information du public quant à leurs possibilités de s'exprimer sur le projet de Scot est pour le Syndicat Mixte très positif.

Ces sont les modalités de concertation qui sont davantage à explorer.

La mobilisation des élus a été importante et continue. Le Syndicat Mixte a répondu à nombre de demandes individuelles d'approfondissements thématiques, d'explications de procédures. Aussi, au travers des avis donnés sur les PLU, le Syndicat Mixte accompagne la bonne compréhension des enjeux du Scot sur le territoire. Cependant, la pédagogie, sous le signe de laquelle était placée la concertation, doit continuer.

En effet, les principales incompréhensions sont canalisées autour de la stratégie de développement choisie par les élus :

- dans la vallée plutôt que sur les coteaux
- au Sud plus qu'au Nord

Ces deux mots d'ordre s'accompagnant de contraintes de densité, de localisation, d'articulation entre urbanisme et transport, restent à argumenter.

Face à « l'inversion de tendances » voulues par le Scot en termes de consommation foncière, de consommation des ressources, de pratiques de mobilité, un véritable coup de frein est parfois ressenti localement. Les enjeux de l'application d'un développement soutenable sur le territoire fortement contraint et industrialisé des Rives du Rhône n'ont pas fait l'économie d'un long débat qui continuera tout au long de la mise en œuvre du Scot.

Grâce à l'association continue des partenaires, des élus, des habitants, c'est un projet partagé qui a pu se construire et que le Syndicat Mixte doit continuer d'accompagner localement après l'arrêt du Scot.

III



CHAPITRE 3

Le souhait d'aller plus loin

Les démarches utilisées ont permis de marquer la présence du Scot dans le nouveau « paysage » des procédures de planification, d'urbanisme et d'aménagement. Tant les travaux d'élaboration que les rencontres avec les différents publics ont démontré **une volonté de pédagogie** et ont ouvert les débats pour les années à venir.



Certes le déroulement de la concertation a aussi connu quelques imperfections dues à la nouveauté de l'exercice d'une concertation à une échelle territoriale transcendant les limites administratives, sur un nouveau périmètre, mais **l'ensemble des participants a souligné l'intérêt de la démarche et souhaité sa pérennisation.**

C'est dans cet objectif que l'année de l'approbation du Scot se déroulera en portant une attention particulière à la bonne compréhension locale du document et de ses objectifs, afin qu'il devienne **un réel outil partagé de mise en cohérence des enjeux et politiques.**



Impliquer les habitants du territoire pour créer l'adhésion



+ d'infos : WWW.SCOT-RIVESDURHONE.COM

PUBLICATION :

Syndicat Mixte des Rives du Rhône
(SMRR)
Espace Saint Germain
Bâtiment l'Orion
30, avenue du général Leclerc
38200 VIENNE
Tél : 04 74 48 64 71
contact@scot-rivesdurhone.com